

Historique de création et d'utilisation de la plage au secteur portuaire de Beauport



Préparé par Marcel Labrecque
pour l'Administration portuaire de Québec

Décembre 2015

Historique de création et d'utilisation de la plage au secteur portuaire de Beauport

Préparé par Marcel Labrecque

Décembre 2015

Marcel Labrecque

<Originale signée par>

Le Port de Québec a entrepris dès 1959, l'aménagement d'un nouveau secteur portuaire à l'est de l'estuaire de la rivière Saint-Charles, en procédant à l'érection d'une digue sur le lit du fleuve St-Laurent pour ceinturer le site des travaux à venir. Le quai 50 a été par la suite complété en 1961. La photo aérienne A404-41 datée du 13 mai 1962, à l'Annexe 1, présente les lieux tels que construits.

Durant la période de 1965 à 1968, le Port de Québec a procédé à la mise en place des caissons de béton des quais 51 à 53. Par la suite, des opérations de dragage ont été réalisées jusqu'à l'automne 1971 afin de constituer les terre-pleins à l'arrière desdits quais. En référence à la photo aérienne A7242-102 datée du 19 mai 1972, en Annexe 2, on constate que le pourtour du secteur portuaire de Beauport est définitif et qu'une plage s'est formée aléatoirement à sa limite nord-est.

Il s'est cependant écoulé plusieurs années avant que le site ne soit découvert par la population. Selon les articles de journaux consultés, c'est à l'été 1982 qu'une appropriation plus importante s'est produite. En effet, un Club de véliplanchistes de Québec est alors formé pour animer les Battures de Beauport et encadrer une activité sportive naissante, la planche à voile. Cette occupation non encadrée de la plage de Beauport s'est poursuivie et a culminé à l'été 1984 avec l'organisation de plusieurs événements festifs chapeautés par la Corporation Québec 1534-1984. Une légitimité était alors donnée à la dimension récréative du secteur portuaire de Beauport.

Parallèlement, le Port de Québec était à compléter, à la même époque, les études demandées par la Commission d'évaluation environnementale mandatée pour analyser les impacts associés à la réalisation de son projet d'expansion. En septembre 1984, la Commission déposait son rapport et recommandait, entre autres, que la plage soit préservée dans l'éventualité où le projet se concrétisait. La table était donc mise pour que les autorités du Port de Québec cherchent à mieux encadrer les activités récréatives se déroulant à la Baie de Beauport.

Nous pouvons résumer, comme suit, les diverses étapes qui ont culminé dans le développement d'un concept d'aménagement (2008) privilégiant une utilisation quatre saisons :

- Un protocole d'entente daté du 12 mars 1985 entre la Ville de Beauport et le Port de Québec se veut la première tentative d'encadrer le déroulement d'activités récréatives et sportives. Cette entente a pris effet le 1^{er} septembre 1984 et devait se terminer le 31 août 1987. En octobre 1986, la Ville de Beauport confiait la gestion du site selon les modalités de l'entente du 12 mars 1985, à l'Association nautique de la Baie de

Beauport (ANBB). Cette dernière avait été formée par des utilisateurs réguliers de la Baie de Beauport.

- En avril 1985, la Communauté urbaine de Québec adoptait son schéma d'aménagement, lequel désignait le secteur de Beauport y compris son projet d'expansion comme aire industrielle, récréative et d'aménagement concerté.
- Le 13 avril 1988, la Ville de Beauport et le Port de Québec signaient une lettre d'entente dans laquelle les parties s'engageaient à soumettre à leurs conseils respectifs, un protocole d'entente limitant le projet d'expansion à 38 hectares portuaires tout en prévoyant l'aménagement d'une zone verte de 4 hectares et d'une plage ayant 4,5 hectares à marée basse. L'entente stipulait également que la fonction récréative devait être préservée et que les parties acceptaient de confier la gestion de la plage et du plan d'eau à un gestionnaire agréé par eux.
- En vue de donner suite à ces engagements, un protocole d'entente tripartite fût négocié et prit effet le 1^{er} janvier 1989. Un espace à usage récréatif de 91 000 mètres carrés et le plan d'eau (Baie de Beauport) étaient ainsi confiés à l'ANBB. Ce protocole d'entente n'a jamais été signé par les parties, car la Ville de Beauport en fût empêchée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales du Gouvernement du Québec.
- Malgré l'absence d'un contrat dûment signé, la gestion de la Baie de Beauport s'est poursuivie sur une période d'au-delà de quinze ans. Toutefois, les moyens financiers limités de l'ANBB n'ont pas permis une amélioration des bâtiments et des équipements mis à la disposition de la population. Constatant cette situation, la Ville de Québec a cherché à obtenir l'appui des paliers supérieurs pour bonifier le site.
- En mai 2005, le Gouvernement du Canada annonçait une participation financière majeure pour l'aménagement de la Baie de Beauport dans le cadre des Fêtes du 400^{ème} anniversaire de fondation de la Ville de Québec.
- Afin d'encadrer les conditions de réalisation de ce projet, la Ville de Québec et le Port de Québec signaient en septembre 2007, un protocole d'entente prévoyant la location à la Ville de Québec, pour une période de 30 ans, d'un espace de terrain de 17,6 hectares pour la fonction récréative

et l'engagement d'une partie de la contribution fédérale pour la concrétisation du concept d'aménagement convenu entre les parties. Celui-ci stipulait également que la Ville de Québec reconnaissait le bien-fondé du projet d'expansion du Port de Québec (deux quais de 610 mètres de longueur et un arrière-quai ayant 375 mètres de profondeur).

- En vue de permettre la réalisation des travaux de construction dès l'automne 2006, le contrat de gestion du site avec l'ANBB s'est terminé. Ces derniers se sont poursuivis jusqu'à la fin mai 2008 et un montant de plus de 15 millions de dollars a été engagé pour la construction des bâtiments, des aménagements paysagers et des autres équipements permanents.



- Un changement politique à la Ville de Québec a entraîné une remise en question du protocole d'entente signé en septembre 2007. Une nouvelle entente datée de juin 2009 modifiait les paramètres de gestion des nouvelles installations de la Baie de Beauport ayant 14,2 hectares en superficie. Elles peuvent être résumées comme suit :

- Le Port de Québec devient responsable d'assurer une gestion professionnelle du site et est autorisé à déléguer cette responsabilité à un gestionnaire privé, en l'occurrence Gestev;
 - La Ville de Québec s'engage annuellement à contribuer financièrement pour favoriser le développement d'activités et de programmes au bénéfice de la population, et ce, pour une durée de 5 ans;
 - La Ville de Québec prête des biens mobiliers et des équipements pour la fourniture de bons services.
- L'entente de septembre 2007 a été prolongée en juillet 2014 pour une période additionnelle de 5 ans. Elle se terminera à la fin 2018 à moins que les parties conviennent d'une prolongation. Il en a été de même pour le contrat de gestion avec Gestev.

Annexe 1

Photo aérienne A404-41 datée du 13 mai 1962



Annexe 2

Photo aérienne A7242-102 datée du 19 mai 1972

